



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE concernant un candidat en Licence Professionnelle CQPA

Avant de conclure un contrat de professionnalisation, rapprochez-vous de votre OPCA afin de connaître les modalités de la prise en charge financière du contrat.

Rapprochez-vous de votre comptabilité pour les codes et sigles divers.

Fiche à renvoyer avec la grille tarifaire complétée à : Service Formation Continue et Alternance- IUT de Lorient, 10 rue Jean ZAY, CS 55564 56325 LORIENT CEDEX

Mail : iutlo.sfca@listes.univ-ubs.fr

N° SIRET IUT Lorient-Pontivy : 19561718800030

N° d'activité IUT Lorient-Pontivy : 5356P012256

Sigle de la société : Téléphone : Fax : Courriel :	Adresse complète	Raison Sociale (dénomination exacte pour SIRET) :
Signataire de la convention NOM : Prénom : Fonction : Tél : Courriel :	Contact administratif (facturation...) NOM : Prénom : Tél : Courriel :	Numéro de SIRET : Type entreprise (SARL, SAS, EURL...): Nombre de salariés :
Salarié en contrat de professionnalisation : NOM : Prénom : Emploi occupé pendant le contrat : Salaire Brut mensuel à l'embauche :	Tuteur dans l'entreprise : (Contact avec le centre de formation) NOM : Prénom : Fonction : Tél : Courriel :	Adresse de facturation si différente de l'adresse de l'entreprise : Adresse d'exécution du contrat du salarié si différente de l'adresse de l'entreprise :
Contrat de professionnalisation : Date de début de contrat ⁽¹⁾ : Date de fin de contrat : Nature du contrat :(entourez la réponse) CDI CDD	Nombre d'heures de formation pris en charge par l'OPCA : Subrogation de paiement par l'OPCA (entourez la réponse): Oui Non	Coût horaire pris en charge par l'OPCA : Ou Forfait : Subrogation de paiement par l'OPCA (entourez la réponse): Oui Non
Coordonnées de l'OPCA : Nom Adresse : Tél :		

(1) Le contrat de professionnalisation **ne peut dépasser 12 mois**, il peut débuter un mois avant le début de la formation à l'IUT et se terminer deux mois après la fin de la formation à l'IUT.